

F
372
G72
MAIN

UC-NRLF



B 5 055 092

LA COLONISATION
DE
LA LOUISIANE

A L'ÉPOQUE DE LAW

OCTOBRE 1717 — JANVIER 1721

PAR

HENRI GRAVIER



PARIS

MASSON ET C^{ie}, ÉDITEURS

—
1904

F
372
G72
MAIN

UC-NRLF



B 5 055 092

LA COLONISATION
DE
LA LOUISIANE

A L'ÉPOQUE DE LAW

OCTOBRE 1717 — JANVIER 1721

PAR

HENRI GRAVIER



PARIS

MASSON ET C^{ie}, ÉDITEURS

—
1904



Please Trim

LA COLONISATION
DE
LA LOUISIANE

A L'ÉPOQUE DE LAW

OCTOBRE 1717 — JANVIER 1721

PAR

HENRI GRAVIER



PARIS
MASSON ET C^{ie}, ÉDITEURS

—
1904

5247

LA COLONISATION
DE
LA LOUISIANE
A L'ÉPOQUE-DE LAW

Tous droits réservés.

LA COLONISATION
DE
LA LOUISIANE
A L'ÉPOQUE DE LAW

OCTOBRE 1717 — JANVIER 1721

PAR
HENRI GRAVIER

PARIS
MASSON ET C^e, ÉDITEURS
—
1904

F 372
G 72
MAIN

A LA MÉMOIRE
DE
HENRI GRAVIER

AUTEUR DE LA
Colonisation de la Louisiane à l'époque de Law
(1717-1721)

Le petit mémoire d'érudition historique, que les amis de l'érudition américaine voudront bien lire, ne vaut pas seulement par lui-même et n'a pas le seul mérite d'une heureuse recherche d'historien. Il montrera aux lecteurs de tous pays qui voudront se rendre compte de ce que sont les études et les étudiants français, avec quelle touchante passion de la vérité notre jeunesse travaille dans le domaine de l'ancienne colonisation française.

Ce petit livre a été composé par un jeune homme que la nouvelle législation si libérale de notre licence historique avait attiré vers l'étude. Henri Gravier n'avait pas l'ambition de devenir professeur : mais, en fréquentant les cours et conférences de la Faculté des lettrés de l'Université de Paris, il avait pris le goût des recherches d'histoire coloniale et s'était promis de leur consacrer une vie de savant désintéressé. Le jeune homme dont l'essai promettait tant a été enlevé avant sa vingtième année à l'affection d'une

famille qui fondait justement sur lui de grandes espérances et à l'amitié de ses maîtres que son intelligente ardeur lui avait immédiatement attachés. Je l'ai vu à l'œuvre, fouillant avec curiosité nos archives et nos collections de cartes où il y a tant de trésors pour l'histoire coloniale de la vieille France. Il s'était notamment passionné pour la Louisiane et se promettait bien d'aller voir ce pays où la France a dépensé jadis tant de vies héroïques et de belles intelligences, biens qui ont été perdus par la métropole mais que la libre Amérique apprécie à leur valeur et sait louer avec reconnaissance.

C'est le livre seul qui fera le voyage de Saint-Louis. Il figurera là-bas le témoignage d'une des nobles et touchantes pensées qui peuvent rendre la France chère aux Américains et l'Amérique chère à la France, comme la généreuse émanation d'une partie de son glorieux passé. Je souhaite que des étudiants d'Amérique, familiers avec la Louisiane et désireux de scruter les origines d'un pays qu'ils aiment, viennent un jour en France et s'entendent avec nos étudiants pour élever le monument d'érudition que ce beau pays attend encore.

Le petit livre de Henri Gravier prendra place dans la bibliothèque de tous les fervents admirateurs de ce passé franco-américain : en le lisant, en le continuant, en le complétant, ses successeurs rendront à un jeune historien de conscience et de talent le plus touchant hommage qu'attende sa mémoire. C'est dans cette pensée que son professeur, qui a pu souvent apprécier déjà la beauté de l'effort de science des savants américains pour reconquérir tout le passé de leur pays, présente avec émotion cet essai historique aux lecteurs d'au delà de l'Océan.

MARCEL DUBOIS.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites.

Archives du Ministère des Colonies.

1° Correspondance générale de la Louisiane. Registre 3 (années 1713-1715). — Registre 4 (année 1716). — Registre 5 (années 1717-1719). — Registre 6 (années 1720-1722).

2° Dépêches du Conseil de la Marine. Année 1717 (1 volume). — Année 1718 (1 volume). — Année 1719 (1 volume). — Année 1720 (1 volume).

3° Expédition de la Louisiane, Comptes des Indes. Tome I (1712-1721).

Sources imprimées.

Pierre MARGRY, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*. Paris, 1879-1888. 6 vol. in-8.

P. HENNEPIN, *Description de la Louisiane*. Paris 1688. — *Voyage ou nouvelle découverte d'autres grands pays*. Amsterdam, 1704.

(Le P. Hennepin, qui cherche surtout à piquer la curiosité de ses lecteurs, mérite souvent peu de créance.)

P. LAVAL, *Voyage à la Louisiane*. Paris. 1728. (Donne surtout des calculs astronomiques.)

P. CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*. Paris, 1744. 6 vol. in-8. (Donne l'historique des découvertes et des établis-

sements à la Louisiane. A la fin du tome VI sont les lettres très intéressantes à la duchesse de Lesdiguières où l'historien raconte un voyage qu'il a fait à la Louisiane en 1721-1722.)

LE PAGE DU PRATZ, *Histoire de la Louisiane*. Paris, 1758. 3 vol. in-8.

(L'auteur avait occupé une concession dès 1718 près de la Nouvelle-Orléans; il alla en 1720 s'établir aux Natchez; il donne de curieux renseignements sur les Natchez et sur la colonisation en général.)

LE MASERIER, *Mémoires historiques de la Louisiane*. Paris, 1753. (Complète le précédent.)

VALETTE DE LAUDUN, *Journal d'un voyage à la Louisiane*. Paris, 1768.

(Le voyage eut lieu en 1720. L'auteur ne donne que quelques détails sur l'île Dauphine et le Biloxi.)

BARBÉ-MARBOIS, *Histoire de la Louisiane*. Paris, 1829. (Résumé rapide de l'histoire de la Louisiane.)

LEMONTEY, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal Fleury*. Paris, 1832. 2 vol. in-8.

(Il donne surtout des détails sur la propagande de Law en France en faveur de la Louisiane.)

GAYARRÉ, *Histoire de la Louisiane*. 1885, Nouvelle-Orléans. 4 vol. in-8.

(Ouvrage écrit en français. L'auteur s'inspire des traditions françaises. Gayarré a consulté un certain nombre de documents originaux. Il a publié également une *History of Louisiana*. New-York. 1851-1854. Vol. 5, dont les tendances sont différentes.)

LAW ET LA LOUISIANE

EN 1717

En 1717, l'Écossais John Law, fils d'un banquier d'Édimbourg, créa à Paris une banque à laquelle il avait donné le nom de Banque générale. Confiant dans la force du crédit, il aurait voulu fonder une banque d'État : mais, malgré les sympathies du Régent, il avait dû, momentanément du moins, se contenter d'établir une banque particulière, qui du reste eut dès l'origine un très grand succès.

Mais Law voyait une entreprise plus féconde encore, capable, après avoir été soutenue par la banque, de l'alimenter à son tour.

Les sommes dues aux particuliers, à la suite du règne de Louis XIV, montaient à un chiffre considérable ; payées aux créanciers en billets d'État discrédités, elles représentaient une masse d'argent pour ainsi dire inactive. Law eut l'idée de se substituer à l'État comme débiteur, et de faire servir ces capitaux improductifs à des entreprises maritimes et commerciales. Le commerce augmenterait le numéraire, et l'augmentation des espèces amènerait à son tour une recrudescence du commerce et de l'industrie. Créer une compagnie de commerce dans

ces conditions, c'était faire les affaires de la Banque et Law celles de l'État, dont les dettes seraient fortement diminuées, et enfin celles de la France, qui pourrait en paix réparer les pertes des longues guerres du règne précédent.

Law, en pensant aux entreprises coloniales, traduisait, du reste, un sentiment qui se manifestait alors chez un certain nombre de Français. On revenait en effet aux idées de Colbert. Ce ministre aurait voulu que la France établît avant tout son commerce maritime. Sa mort (1683) et les goûts de Louis XIV pour la politique continentale avaient fait regarder les colonies avec assez d'indifférence. En 1717, au contraire, le Régent, esprit ouvert aux idées nouvelles, n'était pas loin de penser avec d'autres que « les colonies bien conduites ont toujours été regardées par les politiques comme un des plus seurs moyens de conserver et d'estendre la puissance des grands Estats » (1). L'auteur du mémoire ajoutait avec justesse : « L'exemple des Hollandais et des Anglais nous enseigne, tous les jours, souvent à nos dépens, de quelle importance sont les colonies » (2).

Law partageait cet avis. Mais sur quel continent devait-il porter ses efforts ? Une compagnie de commerce existait déjà aux Indes, et sa prospérité n'était pas très grande ; ses membres ne demandaient pas encore à être relevés de leurs engagements. En Afrique, la traite des nègres, à peu près le seul commerce possible alors, était aussi le

1. Mémoire, 11 février 1716, Registre 4, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. *Idem.*

Atlantique. Il était donc certain que les Anglais, bien qu'alliés de la France à cette époque, ne voyaient que d'un mauvais œil son réveil colonial et commercial. Les Français craignent pour le Canada, malgré l'alliance ; ils le sentent fortement menacé depuis la cession de l'Acadie et de Terre-Neuve. La Louisiane pourrait en cas de guerre rétablir par le sud les communications coupées au nord sur le Saint-Laurent. Elle serait « une espèce de garde avancée sur les colonies anglaises ⁽¹⁾. »

Ce furent surtout les raisons économiques qui décidèrent Law en faveur de la Louisiane. On la croyait indispensable pour la production de certains produits coloniaux. « Il est à propos d'observer qu'aucune de nos autres colonies ne peut produire les marchandises qu'on peut tirer de celle-là ⁽²⁾. »

On se représentait en effet cette région comme très riche, « une des plus fertiles de l'univers, disait-on..., ce grand continent abonde en mines d'or, d'argent, de cuivre, d'estain, de fer.... Le tabac est meilleur que celui de la Virginie, le riz y vient en abondance. Cette région est entrecoupée de forêts, de rivières et de campagnes, qui sont remplies de gibier ⁽³⁾. » Law et tous ceux qui devaient avec lui coloniser la Louisiane voyaient déjà les vaisseaux de la compagnie chargés d'or, d'argent, de soie, de tabac et d'autres marchandises de prix, revenir

1. Mémoire, 11 février 1716, Registre 4, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. *Idem.*

3. Mémoire du Conseil, octobre (?) 1717, Registre 5, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

de la Louisiane, après y avoir vendu à bon compte les produits d'Europe, aux colons, aux Sauvages, et même aux Espagnols.

C'étaient sans doute là des espérances prématurées, et Lamothe Cadillac, un des gouverneurs de la Louisiane, aurait dit « des objets un peu reculés⁽¹⁾. Les débuts n'étaient pas en effet très encourageants pour l'avenir; l'histoire des commencements de la colonie est l'histoire d'échecs successifs, mais ce n'était pas une raison pour dire avec Lamothe-Cadillac : « Tout ce continent ne vaut rien⁽²⁾ ».

Nous allons voir par le récit des événements antérieurs à 1717 et par une description du pays, telle que permettent de la faire les connaissances géographiques de l'époque, qu'à côté d'erreurs et d'exagérations inévitables ces espérances reposaient sur quelque chose de solide.

En 1679, Cavelier de la Salle, gouverneur du fort Frontenac au Canada, descendit le Mississipi jusqu'à son embouchure et prit possession du pays, le 9 avril 1682. Puis il vint organiser en France une expédition pour aller fonder un établissement dans ce qu'il appelait la Nouvelle-Biscaye. L'expédition passa sans la voir devant l'embouchure du Mississipi et alla plus à l'ouest au fond de la baie Saint-Bernard. Cavelier de la Salle établit ses colons sur cette partie du Texas. Il chercha à regagner le Mississipi,

1. LAMOTHE-CADILLAC (Correspondance officielle), 20 février 1714, Registre 3, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. *Idem.*

mais il périt, assassiné par plusieurs de ses compagnons de route, et le poste qu'il avait fondé fut détruit par les Sauvages (1687).

La Louisiane fut abandonnée pendant dix ans. C'est en vain que le chevalier Henri de Tonty demanda « de parachever cet ouvrage ⁽¹⁾ ». Enfin (1697-1698) la France s'occupa de nouveau de la Louisiane.

Lemoyne d'Iberville, nommé gouverneur général, redécouvrit l'embouchure du Mississipi et explora la côte. Il fit un essai sérieux de la colonisation (1698). Les Espagnols protestèrent, réclamant « toute la côte et tout le continent du golfe du Mexique ⁽²⁾ ». Mais le ministre français Jérôme de Pontchartrain déclara ne tenir aucun compte de la ligne de démarcation établie par la bulle d'Alexandre VI, disant que ce n'était qu'« un titre... qu'aucun souverain du monde ne doit reconnaître, si ce n'est le Roy de Portugal ⁽³⁾ ». Lemoyne d'Iberville fonda les établissements de Biloxi et de Mobile (1701), remonta le Mississipi jusqu'au Sault-Saint-Antoine. Mais il eut à lutter contre le mauvais vouloir des Canadiens. « Les gens du Canada envoyés en ces lieux-là, dit-il, insinuent aux Sauvages qu'ils ne doivent pas nous écouter, mais bien le Gouverneur du Canada ⁽⁴⁾. » Et plus loin : « Les Illinois et les Mascontens se sont mis sur le pied de piller

1. Lettre du chevalier de Tonty, 27 septembre 1694, MARGRY, tome IV, page 4.

2. Lettre de Riola, 1701, MARGRY, tome IV, page 540.

3. Lettre de Jérôme de Pontchartrain au duc d'Harcourt, 1700, MARGRY, tome IV, page 570.

4. Lettre de d'Iberville, à bord de la *Renommée*, 20 juin 1702, MARGRY, tome IV, page 605.

les canots français, qu'ils trouvent séparés sur le Mississippi, disant que les commandants du Canada le leur ont permis. Je ne sais si cela est ⁽¹⁾. »

Les Canadiens en effet craignaient que tout le commerce du castor ne passât par la Louisiane. Ils firent des placets « pour que l'on ne portât pas de castors au Mississippi ⁽²⁾ ». Et ils arrivèrent à empêcher un sieur Lesueur d'exploiter une concession minière qu'il avait obtenue dans le pays des Illinois, en l'accusant de chercher à détourner le commerce du castor vers le Mississippi. Cette opposition ne fut pas étrangère à l'indifférence que l'on montra pour la colonie après la mort de d'Iberville (1707). Les soucis de la guerre de Succession d'Espagne firent le reste.

Cependant, Bienville, le frère de d'Iberville n'abandonna point la colonie. Mais, lorsque le financier Crozat (1712) essaya d'y établir son commerce, Lamothe-Cadillac, nommé Gouverneur général, put dire avec raison « la colonie ne vaut pas un fêtu de paille à l'heure qu'il est ⁽³⁾ », et déclarer que les habitants sont « lie du Canada, gens de sac et de corde, sans subordination pour la religion ⁽⁴⁾ ». « La garnison manque de tout ⁽⁵⁾ ». « Tous ceux qui y demeurent... y meurent

1. Lettre de d'Iberville à bord de la *Renommée*, 20 juin 1702, MARGRY, tome IV, page 605.

2. L'on dit dans ce placet que c'est la « perte » de la Colonie (du Canada), MARGRY, tome IV, page 610.

3. LAMOTHE-CADILLAC (Correspondance officielle), Registre 2, 1713-1715. Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

4. *Idem*, 26 octobre 1713.

5. *Idem*, 10 avril 1714.

de faim (1) », écrit Duclos, le commissaire ordonnateur.

Les concessionnaires sont fort rares. « La confirmation des concessions par la Cour, la restitution de la vente et l'amende leur font peur (2). »

Le commerce avec les Espagnols du Nouveau-Monde devait être, pensait Crozat, une source importante de revenus. Mais une compagnie espagnole était prête à s'opposer à ce commerce. Lamothe-Cadillac envoya au Mexique un de ses officiers, Juchereau de Saint-Denis, pour nouer des relations et entrer en rapport avec les Espagnols. Celui-ci parvint à gagner Mexico, où il eut une entrevue avec le vice-roi, duc de Linarez, qui se montra favorable aux projets commerciaux des Français (1714).

En 1716, M. de Saint-Denis retourna à Mexico avec des marchandises; mais le duc de Linarez était mort. Les marchandises furent confisquées, M. de Saint-Denis emprisonné. Après une fuite romanesque, il parvint à regagner les établissements français (1719).

Lamothe-Cadillac cherchait aussi à faire un commerce de contrebande, en faisant passer « au Mexique des marchandises par l'entremise d'officiers de Pensacola (3) ». On

1. DUCLOS (Correspondance officielle), 1713, Registre 2, 1713-1715, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. LAMOTHE-CADILLAC, 20 février 1714, *idem*.

Les colons ne pouvaient vendre une partie de leurs terres, s'ils n'en avaient déjà défriché les deux tiers; s'ils ne remplissaient pas cette obligation, ils se voyaient retirer la concession et devaient payer une amende.

3. LAMOTHE-CADILLAC (Correspondance officielle), 10 avril 1714, Registre 3, 1713-1715, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

espérait aussi pouvoir se servir à cet effet des tribus sauvages ⁽¹⁾.

Mais les résultats sont nuls. Du reste, le peu de commerce fait par la colonie ne rapporte rien à Crozat. En effet, le commissaire ordonnateur Duclos et les officiers du roi achètent et vendent des marchandises, comme si le monopole de Crozat n'existait pas ; ils se « servent » des bâtiments appartenant au Roi, malgré l'article 13 des Lettres Patentes, « pour porter à la Havane et à la Vera-Cruz le peu de peaux que l'on trouve présentement dans la colonie ⁽²⁾ ». C'est ainsi que le sieur Duclos trouve le moyen de faire, comme il se l'est proposé, la plus grande partie du commerce du pays ⁽³⁾ ».

Lamothe-Cadillac était l'associé de Crozat. Aussi défendait-il ses intérêts avec âpreté et était-il en querelle avec presque tous les officiers de la colonie. Duclos trouve le Gouverneur « trop infatué de son esprit supérieur et trop artificieux ⁽⁴⁾ » et prétend n'avoir aucun compte à lui rendre et être son égal.

Bienville, qui avait dirigé la colonie depuis la mort de son frère d'Iberville (1707), jusqu'à l'arrivée de Lamothe-Cadillac (1713), pensait avoir des titres au Gouvernement

1. Mémoire, 11 février 1716, Registre 4, 1716, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2 et 4. Mémoire à Monseigneur de Pontchartrain sur l'état présent de la colonie de la Louisiane, octobre 1715, Registre 3, 1713-1715.

3. C'est ainsi que le sieur Richebourg protège la vente des marchandises d'un bâtiment venu en contrebande à l'île Dauphine, 31 juillet 1715.

4. DUCLOS, octobre 1713, Registre 3, 1713-1715, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

de la Louisiane. Il avait su se faire aimer des Sauvages ⁽¹⁾ et des Canadiens ⁽²⁾ établis dans le pays. Aussi obéit-il très mal au Gouverneur qui s'en plaint ⁽³⁾; il se moque de lui ⁽⁴⁾.

Dans de telles conditions, la colonie était loin d'être prospère. Lamothe-Cadillac attribue cet échec au peu de valeur de la colonie. Il ne croit pas que l'on puisse remonter le Mississipi ou ses affluents : « C'est prendre la lune avec les dents ⁽⁵⁾.... » « L'idée des établissements éloignés, comme celui des Ouabaches, et Illinois... sera pernicieuse à l'entreprise et en même tems insoutenable ⁽⁵⁾ ». Un tel pays est « un monstre. » « Les Romanistes, dit-il, ont publié que ce pays était semblable aux Isles Fortunées » ⁽⁶⁾; c'est une erreur manifeste.

Bienville accuse Lamothe-Cadillac d'être la cause de tout par son orgueil, son ignorance et son incapacité;

1. DUCLOS, *Mémoire pour Monseigneur de Pontchartrain concernant la Province de la Louisiane*, 9 octobre 1713, Registre 3, 1713-1715, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. 11 février 1716, Dépêches du Conseil de la Marine (volume 1715-16), Archives du Ministère des Colonies.

3. LAMOTHE-CADILLAC, 18 septembre 1714, Registre 3, 1713-1715, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

4. C'est ainsi que Bienville prétend que Lamothe-Cadillac lui en veut, parce qu'il a refusé d'épouser une de ses filles, janvier 1716, Registre 3.

5. LAMOTHE-CADILLAC, 20 février 1714. Il dit également à ce propos : « J'ai vu un mémoire que M. Crozat envoie à son Directeur, j'ai cru qu'il venait de l'île de Pathmos, comme l'Apocalypse », Registre 3, 1713-1715, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

6. LAMOTHE-CADILLAC, 22 juin 1716, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

c'est ainsi qu'il aurait provoqué en 1715 la révolte des Natchez (1).

Crozat, ennuyé de toutes ces querelles, se décida à demander le rappel de Lamothe-Cadillac et de Duclos. « Outre qu'ils n'ont pas, dit-il, toute l'intelligence qui serait nécessaire, ils ne sont occupés que de leur intérêts particuliers (2) », et il l'obtint (3 mars 1716).

Le nouveau gouverneur de Lepinay, et le nouveau commissaire ordonnateur Hubert ne purent arriver qu'au commencement de 1717 dans la colonie. Ils ne semblent pas mieux s'entendre que leurs devanciers. Le Gouverneur força les habitants à lui demander permission pour aller « faire la traite » avec les Sauvages (3), ce qui diminua fort le commerce. Hubert trouve que Lépinay manque d'« affabilité » avec les Sauvages, qui l'appellent « vieux chien galeux (4) ».

Crozat désespérait désormais de relever ses affaires. Il se décida à l'abandon de son monopole, et une délibération du Conseil de marine sur la Louisiane le déchargea de toutes ses obligations (1717).

Les connaissances géographiques en 1717 étaient bien

1. « Dans le voyage que M. de La Mothe vient de faire aux Illinois il s'est brouillé avec toutes les nations qui sont le long de ce fleuve, 2 janvier 1716 (Bienville), Registre 4, 1710, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. Mémoire de CROZAT, 11 février 1716, Registre, 1716. Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

3. Permissions accordées par Lepinay 1717, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

4. HUBERT, 26 octobre 1717, Registre 5, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

plus avancées que l'œuvre de colonisation elle-même. Depuis près de 40 ans, missionnaires ou officiers du Roi ou voyageurs avaient déjà suffisamment exploré ces contrées pour que l'on pût en avoir une idée générale assez nette.

Les uns, comme le Père Marquette (1673) et Cavelier de la Salle (1680-87) étaient venus du Nord, d'autres, au contraire, comme d'Iberville, avaient remonté le Mississipi.

Il n'est pas jusqu'au romanesque voyage de Juchereau de Saint-Denis, qui n'ait apporté quelques renseignements utiles sur la Rivière Rouge et le Texas.

Les géographes en 1717 possèdent sur la côte du golfe du Mexique des connaissances nombreuses et en général assez exactes. Si les erreurs de détail se glissent encore assez fréquentes sur la carte du missionnaire Le Maire (1) elles commencent à disparaître sur la carte publiée par Delisle, de l'Académie Royale des Sciences (2).

On connaît fort bien les caractères généraux de la côte. L'on sait qu'elle est presque partout, du Rio del Norte (ouest) au cap Saint-Blas (Floride, est), basse, noyée par les eaux, sablonneuse et stérile.

Une série d'ilots, qui va de l'entrée de la Rivière Mobile à celle du Mississipi, s'est trouvée d'abord sur la route des Navigateurs. Tout à l'est, on rencontre l'île Dauphine ou du Massacre. Elle est plate, boisée de pins, aride, et tellement brûlante « à cause du sable cristallin, qu'aucun lé-

1. Carte manuscrite de LE MAIRE, missionnaire. Bibliothèque nationale.... 1716.

2. Carte de DELISLE, juin 1718. Bibliothèque nationale.

gume ne peut y croître ⁽¹⁾ ». L'île aux Cornes vient ensuite, puis l'île Surgère ou aux Vaisseaux qui est « le premier abord que l'on trouve pour les navires en arrivant dans le pays ⁽²⁾ ». On peut citer encore les îles aux Chats, au Breton et à la Chandeleur.

Toute la côte du Texas, depuis le Rio del Norte jusqu'au Mississippi, reçoit une foule de rivières, qui sont toutes connues dans leurs traits généraux.

Le rio Hondo ⁽³⁾ aux nombreux affluents, parmi lesquels on comptait faussement le rio San Antonio ⁽⁴⁾ qui va au contraire se jeter dans la Rivière Guadalupe peu avant son embouchure; puis le rio Colorado, ou Rivière des Cannes, qui se termine au fond de la baie Saint-Louis ou Saint-Bernard ⁽⁵⁾.

On trouve ensuite la Rivière Sainte-Thérèse ⁽⁶⁾ dont on ne connaissait pas toute l'importance, la Rivière Trinité, et enfin la Rivière de la Madelaine, mal placée par Le Maire ⁽⁷⁾.

La côte, dont la direction générale a été jusque-là le nord-est, borde la mer en descendant vers le sud-ouest, de terres basses et fangeuses jusqu'au Mississippi. On rencontre d'abord le bayou de la Fourche, et de l'autre côté du delta marécageux des Sitimachas, la principale embou-

1. LE PAGE DE PRATZ, tome I, chapitre III, page 38.

2. PENICAUT, MARGRY, tome V, page 376.

3. Aujourd'hui rivière Nueces.

4. Voir carte de Le Maire, etc....

5. La baie Saint-Bernard porte aujourd'hui le nom de baie de Matagorda.

6. Aujourd'hui rivière Brazos.

7. Aujourd'hui rivière Sabine. Delisle dans sa carte en donne un tracé assez exact.

chure du Mississippi, à laquelle les Espagnols avaient donné le nom de Rio Escondido sans se douter que ce fût là l'entrée d'un grand fleuve. C'est là que se trouve la Pointe de Mardy-Gras. (1). Aujourd'hui les alluvions du fleuve ont reculé l'embouchure et l'eau du Mississippi s'écoule dans la mer par trois chenaux qui forment une sorte de patte d'oie.

La côte remonte alors au nord d'un peu plus d'un degré. Le Mississippi communiquait encore par là avec le golfe du Mexique, en 1717, par la rivière d'Iberville, qui venait se jeter dans les lacs d'eau saumâtre, les lacs Maurepas et Pontchartrain, dont tout « le terrain » environnant « est bas et noyé » (2). Aujourd'hui, la Rivière d'Iberville est bouchée en temps ordinaires (3).

La côte suit alors à peu près la direction de l'ouest, et l'on rencontre la Rivière des Perles et la Rivière des Pascagoulas; mais, pendant que l'on attribue à la rivière des Pascagoulas à peu près l'importance qu'elle a réellement, on réduit le cours de la Rivière des Perles à celui d'une petite rivière, alors qu'en réalité elle est aussi importante sinon plus que la Rivière des Pascagoulas. Entre les deux, se trouve la baie de Biloxi, « terrain assurément fort ingrat.

1. Carte de Delisle, ainsi appelée par d'Iberville. PÉNICAUT, MARGRY, tome V, page 393.

2. De SAUVOLE, 1699, MARGRY, tome IV, page 455.

3. Elle ne sert d'affluent au Mississippi qu'en temps d'inondation. Pendant tout le XVIII^e siècle, elle s'était embarrassée peu à peu de trains de bois, qui en avaient rendu la navigation assez difficile. Le général américain Jackson, à la fin de 1814, pendant la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre, la fit obstruer complètement pour empêcher les Anglais de gagner le Mississippi pour redescendre ensuite, et le prendre à dos dans la Nouvelle-Orléans.

Ce n'est que du sable bruslant, » tout l' « herbage » y est brûlé par l'ardeur du soleil. Le mois de juin y est très chaud et l'on manque d'y être « en grande disette d'eau⁽¹⁾ ».

A côté de la rivière des Pascagoulas se trouve la baie de Mobile, à l'entrée de laquelle on voit l'île des Huitres; cette baie est semée de petites îles comme les îles aux Cochons et aux Statues. Dans le voisinage de la baie Minet, située à l'est dans la baie Mobile, il y a des carrières, « Dans le fond de cette baye, la Rivière Mobile y vient aboutir et adoucit les eaux.... Cette rivière est assez belle. Il n'y a que six pieds d'eau sur la barre de marée basse à l'entrée d'icelle. Le pays y noye dans les grandes eaux. Il n'y a que des joncs le long des abords, l'espace de quatre lieues, après quoy les bois viennent joindre la rivière des deux bords. Il y croît beaucoup de bois de cypre, qui sont admirables, et aussi beaucoup de chesnes verts⁽²⁾.... ». Les eaux qui se jettent dans la baie de Mobile proviennent de l'union de la Rivière Mobile et de la Rivière des Alibamons ou Alibamoux, qui vient de l'est.

Après la baie de Mobile, on passe devant la rio Perdide et la baie de Pensacola, où se trouve un poste espagnol, protégé en avant par l'île Sainte-Rose; et la côte continue toujours malsaine, marécageuse et stérile jusqu'à la baie Saint-Joseph, le cap San Blas ou Saint-Blaise, et la Rivière des Appalachicolis.

Il est certain qu'une côte aussi misérable n'était point

1. De SAUVOLE, 1699, MARGRY, tome IV, pages 449-450.

2. NICOLAS DE LA SALLE, 1^{er} avril 1702, MARGRY, tome IV, pages 532, 533.

faite pour donner confiance aux colons. Aussi, les gens de mer, qui de tout le pays n'avaient jamais vu que la côte, pouvaient dire avec raison qu'un tel pays, malsain et improductif, ne vaudrait jamais rien. Mais tout change si l'on a le courage de franchir cette côte inhospitalière et d'entrer dans la profondeur des terres par cette admirable voie de pénétration qui est le Mississipi, au cours large et puissant, semé d'îles, et dont les eaux serpentent pendant des centaines de kilomètres. Il se montre capricieux, « change de lit tous les ans », et par lui « les terres sont inondées la moitié de l'année ⁽¹⁾ ».

C'est un pays immense, mystérieux, merveilleux, que sillonne son cours ou celui de ses affluents, pays que l'on commence à connaître en 1717 grâce aux récits enthousiastes des voyageurs.

Le Père Hennepin ne parle que de forêts de mûriers, de pruniers, de grenadiers. Il voit partout des vignes, et les cotonniers l'étonnent par leur élévation. « Le gibier, dit-il, est aussi très abondant : taureaux, cerfs, chevreuils, » etc. ⁽²⁾.... « Ils ne sont que par bandes de quatre à cinq cents, dit un autre, et ces taureaux sauvages sont couverts de laines au lieu de poil, laine plus belle et plus fine que celle des moutons d'Europe ⁽³⁾. »

Le Père Hennepin a découvert dans le nord des mines

1. LAMOTHE-CADILLAC, Observation à Messieurs du Conseil de la Marine, 22 juin 1716, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. HENNEPIN.

3. Mémoire, octobre (?) 1717, Registre, 1717-1719. Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

de charbon. « Il y a du cuivre et du plomb, pour en fournir tout un royaume⁽¹⁾. »

Cette immense région n'était en définitive connue que d'une manière assez superficielle.

L'on avait rencontré le Mississippi jusqu'au Sault d'Antoine. Aussi, en 1718, Delisle, dans sa carte, en donne un tracé exact, où il indique d'une manière convenable les changements de direction du fleuve, et les points de rencontre avec ses affluents⁽²⁾.

Les voyageurs ont suivi les courbes longues et interminables du Mississippi, et tous connaissent les falaises qui relèvent de temps en temps ses bords, pour former ces « écores » qui attireraient de loin leurs regards.

Si l'on remonte par l'entrée principale du Mississippi, on trouve d'abord les débris d'un vieux fort établi en

1. HENNEPIN.

2. Le Mississippi a une direction générale sud-est, depuis le Sault Saint-Antoine jusqu'au 42^o de latitude nord; il coule ensuite sud-ouest jusqu'à la Rivière Moingona (aujourd'hui des Moines), où il reprend la direction sud-est jusqu'au confluent de l'Ouabache (37^o); après avoir coulé un moment vers le sud après la rencontre de l'Illinois et du Missouri. De l'Ouabache aux Arkansas, le Mississippi descend vers le sud-ouest, puis un peu vers le sud-est, des Arkansas aux Yazoos (32^o 50' environ). Il reprend la direction sud-ouest jusqu'au confluent de la Rivière Rouge; il prend alors la direction sud-est avant d'aller se jeter dans le golfe du Mexique.

On voit donc l'exactitude du tracé donné par Delisle. Celui de Le Maire est plus primitif et plus confus. Du reste Le Maire ne connaît ce fleuve que jusqu'au Missouri.

Le Maire se trompe souvent sur la position des confluent des rivières qui se jettent dans le Mississippi; c'est ainsi qu'il place 3^o trop haut le confluent de l'Arkansas, etc.... Lorsque Delisle se trompe, son erreur ne dépasse pas quelques minutes. L'on peut dire, par conséquent, qu'en octobre 1717 le cours du Mississippi, depuis le Sault Saint-Antoine, était déjà assez bien connu.

1700 tout près de l'embouchure ; puis les villages Oumas ⁽¹⁾, entre le lac Pontchartrain et le Mississipi, et Bayagoulos ⁽²⁾, près de la Rivière d'Iberville. On arrive au Bâton-Rouge, qui doit son nom à « un may sans branches, rougy... de testes de poissons et d'ours attachées en sacrifice ⁽³⁾ ».

Nous arrivons au confluent de la Rivière Rouge. En 1717, on l'a remontée jusqu'au village des Natchitoches ⁽³⁾, à 30° 60' ; on sait qu'il y a plus haut les tribus des Cadoquiou ou Nassonites, et l'on suppose qu'elle suit une direction uniforme sud-est, et qu'elle vient des montagnes du Mexique ; on sait que la navigation y est assez difficile, que la rivière forme de nombreux bayous, et qu'elle est souvent obstruée par des embarras de bois.

A l'ouest de la Rivière Rouge s'étendent les vastes plaines élevée du Texas, d'où descendent de nombreuses rivières vers le golfe du Mexique. C'est une région assez mal connue, qui n'a été traversée que par Juchereau de Saint-Denis, et (en 1716-1717) par quatre Canadiens ⁽⁴⁾ qui sont allés des Matchitoches au Rio Grande del Norte. Ils parlent des prairies et des rivières qu'ils ont passées ; ce qu'ils ont le plus remarqué, c'est le « mesquit » ou « bois piquant », qu'ils ont trouvé dans la partie occidentale du Texas. On possède quelques renseignements sur le pays des Cenis, ou Assinaïs, situés à l'est des Natchi-

1. LE MAIRE. DELISLE.

2. LEMOYNE D'IBERVILLE. MARGRY, tome IV.

3. Un poste français avait été établi en janvier 1717 aux Natchitoches, sous le commandement du sieur Du Tisé avec 10 hommes et un sergent.

4. GRAVELINE, DERBANNE, LA FRESNIÈRE, DE BEAULIEU, MARGRY, tome VI, page 202.

toches, entre la Rivière Trinité et la Rivière Madeleine ; mais ils sont assez contradictoires. Tantôt on dit que « c'est une terre des plus fertiles et bien cultivée » rapportant énormément de fruits et possédant « des vignes les plus prodigieuses qu'on puisse voir (1) ».

Pénicaud, qui a visité les Assinaïs en 1712, déclare au contraire n'avoir pu y faire « grande provision de vivres, faute d'y en avoir trouvé (2) ». En revanche, il fut écœuré de la cruauté des habitants qu'il traite de « cruels anthropophages (3) ».

Un peu au-dessus de l'endroit où se jette la Rivière Rouge grossie des eaux de la Rivière des Ouachitas, on trouve le village des Tonikas, et, quelques lieues plus haut, l'on atteint le pays si fameux des Natchez. « Le village des Natchez est le plus beau que l'on puisse trouver dans la Louisiane.... Il est embelli par de très belles promenades que la nature y a formées sans artifices. Ce sont des prairies à l'entour garnies de fleurs, entrecoupées de petits costeaux, sur lesquels sont des bouquets de toutes sortes d'arbres odoriférants.... On y trouve toutes les choses nécessaires à la vie, comme bœufs, vaches, biches, cerfs, chevreuils, poules et poulets d'Inde.... A l'égard des fruits, il y en a plus qu'en aucun endroit de

1. Lettre traduite de l'Espagnol, envoyée au Duc de Linarès, 1716, MARGRY, tome VI, page 217.

2. PÉNICAUD, 1712, MARGRY, tome V, page 500.

3. Il a assisté au supplice de deux prisonniers. Les Assinaïs les suspendaient pendant deux jours à des sortes de piliers « de manière à ce qu'ils fussent bien estendus en l'air ». Le troisième jour on les saignait « aux bras, aux cuisses et aux jambes », puis on les découpait et l'on distribuait « ces morceaux à toute l'assemblée des Sauvages ». PÉNICAUD, 1712, MARGRY, tome V, page 503.

la Louisiane.... » « Dès le commencement de May leurs prairies sont esmaillées de toutes sortes de fleurs et d'herbes odoriférantes ⁽¹⁾. » C'est aux Natchez que se trouve le Fort Rosalie ⁽²⁾ élevé en 1716 à la suite d'une révolte des Natchez.

En suivant toujours le fleuve, on « costoie à la droite, toujours en montant le Mississipy de grands bords des pierres pendant douze lieues, au bout desquelles on trouve un endroit qu'on appelle le petit gouffre, à cause des tourbillons que le fleuve y forme pendant un quart de lieue. Huit lieues plus haut, l'on trouve le Grand Gouffre, et, à deux portées de fusil plus haut sur la gauche ⁽³⁾, le village de Tinsas. Le fleuve reçoit ensuite à l'est la petite Rivière de Gazoax et à l'ouest la grande Rivière des Akansas ⁽⁴⁾, à peu près inconnue, sur les bords de laquelle on place les villages Akansas, Mentos, et Panis ou Paniassa.

On laisse à gauche, en remontant une région de marécages, où l'on place le lac des Mitchigamia ⁽⁵⁾; à l'est se jette la petite Rivière à Margot, et l'on trouve un peu plus haut sur la même rive les Ecores à Prudhomme « où un Canadien français de ce nom estait mort, dans un fort qu'il avait basti ⁽⁶⁾ ».

Puis au 37^o, le Mississipi reçoit l'Ouabache ⁽⁷⁾, qui lui

1. PÉNICAUT, 1704, Chapitre VI, MARGRY, tome V, pages 444 et suivantes.

2. Ainsi nommé en l'honneur de Madame de Pontchartrain.

3. PÉNICAUT, MARGRY, tome V, page 397.

4. Rivière Arkansas.

5. Carte de Delisle. Carte de Le Maire.

6. PÉNICAUT, MARGRY, tome V, page 403.

7. Rivière Wabasch.

apporte les eaux de l'Ohio ou Belle Rivière, et de la Rivière des Casquinambaux (1). On considérait à cette époque l'Ouabache comme l'affluent principal, parce qu'il était mieux connu que l'Ohio. C'était en effet par l'Ouabache ou Saint-Jérôme que les Français, venus du détroit Pontchartrain (2) sur l'Érié, avaient gagné le Mississipi. On ne possède pour ainsi dire aucun renseignement sur l'Ohio et la Rivière des Casquinambaux ; on sait seulement que cette dernière vient des montagnes où habitent les Tchéraqui.

Nous entrons désormais dans une région moins luxuriante et plus froide, dans le pays des Illinois et des Missouris, où l'imagination des voyageurs voit partout des mines.

En face de la Rivière de la Saline, qui vient de l'ouest, se trouve sur le Mississipi le village des Illinois Kaskasquias, où il existe une mission française. C'est à quelques lieues plus haut que le Missouri vient mêler ses eaux à celles du Mississipi. Le Missouri, « véritable source du Mississipi qui devrait légitimement se nommer le Missouris (3) ». « Cette rivière est d'une rapidité épouvantable, au printemps surtout qu'elle est dans sa hauteur, car, en passant par-dessus les isles où elle déborde, elle en déracine et emporte les arbres. C'est ce qui fait que, dans le printemps, le Mississipi, dans lequel elle se jette, est tout couvert de bois qui flotte dessus, et que l'eau du

1. Rivière Tennessee.

2. Aujourd'hui Détroit, fondé par Lamothe-Cadillac.

3. Mémoire d'Hubert, octobre 1717, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

Mississipi est alors toute troublée de l'eau du Missouri, qui tombe dans la sienne (1). »

Cette puissante rivière n'est connue que par les dires de quelques voyageurs canadiens. Elle traverse, dit-on, « les plus beaux pays du monde » ; elle doit venir du pays des mines, où se trouve du « fer jaune ». Les Canadiens affirment que « le pays qu'ils ont vu aux environs de ce fleuve est en bonté et en beauté, fort au-dessus du reste de la colonie (2) ». On connaît sa direction générale assez loin au delà de la Rivière des Cancez (3). Certains espèrent que, si on le remonte jusqu'à sa source, on arrivera tout près de la Mer du Sud (4), et que l'on pourra établir ainsi des relations commerciales avec la Chine et le Japon.

Tout près du Missouri se jette la Rivière des Illinois ; elle vient des environs du lac Michigan, et l'on cite parmi ses affluents la Rivière Chicagou.

On connaît aussi presque toutes les rivières qui se jettent dans le Mississipi jusqu'au Sault-Saint-Antoine, à l'ouest, la Rivière Moingona, à l'est la Rivière de la Roche(5), la Rivière du Ouisconsin, qui communique par la Rivière des Renards avec la baie des Puans et la rivière Sainte-Croix. Enfin, à côté du Sault-Saint-Antoine, à l'ouest de la Rivière Saint-Pierre, sur laquelle Lesueur en 1701 fonda le Fort Lhuillier, et où il trouva une mine de cuivre près de la Rivière Verte. On savait confusément que la Rivière

1. PÉRICAUT, 1700, Chapitre II, MARGRY, tome V, page 409.

2. Mémoire d'Hubert, note 1.

3. Rivière Kansas.

4. Océan Pacifique.

5. Roock R.

Saint-Pierre prenait son origine dans une région de lacs.

Toutes ces terres si vastes, si éloignées et si différentes, soumises, les unes au climat des tropiques, d'autres, au contraire, à un climat très froid étaient souvent confondues pour les Français du XVIII^e siècle en une seule et même région. Il est vrai que l'immense réseau fluvial du Mississipi semblait lui donner de l'unité. De plus, le climat continental y exerce de partout son influence, et les colons avaient remarqué de bonne heure les brusques variations de température produites par les vents venus du nord et qui se faisaient sentir jusque dans le delta même du Mississipi. Enfin, la population indienne possédait au nord comme au sud, à l'ouest comme à l'est, des traits presque partout identiques.

C'était pour les voyageurs un sujet de curiosité inépuisable que ces Indiens avec leurs mœurs primitives, leurs coutumes et leur religion.

Aussi tous les récits de voyage abondent en anecdotes et en descriptions complaisantes. On parle de la cérémonie du calumet, des danses, des jeux, du costume. Pendant que les uns cherchent gravement à prouver que ces Indiens sont les descendants des Juifs, des Égyptiens ou des Chinois, d'autres décrivent leurs cabanes ou leurs armes. On s'intéresse beaucoup aux cérémonies religieuses, particulièrement à celles des Natchez.

Beaucoup de voyageurs parlent du temple des Natchez dont Pénicaut nous fait une curieuse description. « Il y a dans ce village un temple fort estimé parmi les Sauvages pour sa grandeur. Il est rond en dehors, il est basti avec des arbres de noyers gros comme la cuisse par en bas,

tous d'une même hauteur. On les plie en haut comme en demi-cercle, en joignant les bouts ensemble », on attache des sortes de lattes de demi-pied en demi-pied depuis le haut jusqu'en bas, et l'on remplit les vides de terre couverte de paille, recouverte de lattes ; sur le tout, des nattes de cannes, sorte de « clayes ». Dans ce temple, ils ont un feu continuellement entretenu (1). Ils adorent le soleil.

Pénicaut décrit également les sacrifices sanglants qui s'accomplissent aux Natchez à la mort d'un grand chef. Du reste cette cruauté et cette férocité des Sauvages estonnent beaucoup les Français.

A part cette restriction, les Français sont unanimes à reconnaître certaines qualités aux Sauvages. Ils apprécient leur courage, leur endurance, leur respect pour leurs chefs, et l'on trouve qu'ils ont « autant de discernement et de finesse qu'on peut attendre des gens sans étude (2) ».

Voilà le pays que Law se proposait de coloniser. Nous avons vu ses ressources, telles qu'elles étaient, et telles qu'on les croyait être. Nous allons voir maintenant ce que fut et ce que fit la Compagnie d'Occident.

1. PÉNICAUT, 1704, Chapitre VI, MARGRY, tome V, page 451.

2. HUBERT (Mémoire), 1717, Registre 5, 1717-1719. Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

effet que « pour soutenir cet établissement » on ne pouvait confier cette colonie à une seule personne et que le roy ne pouvait « s'en charger luy mesme ». Le Conseil fut donc d'avis qu'il fallait établir une compagnie qui fût assez forte pour soutenir cette entreprise.

C'était tout ce que demandait Law. Il était assez habile pour faire partager ses vues au Régent ; lui seul était capable de fonder cette compagnie « assez forte » et d'essayer de répondre en même temps aux principales préoccupations du Gouvernement en 1717 : rétablir les finances et accroître le commerce du royaume.

Ce sont ces deux idées que nous trouvons au début même des lettres de la compagnie d'Occident : « Nous avons depuis notre avènement travaillé à rétablir le bon ordre dans nos finances.... et nous n'avons pas eu moins d'attention au rétablissement du commerce de nos sujets, qui contribue autant à leur bonheur, que la bonne administration de nos finances (1) ».

Ces Lettres patentes, datées du mois d'août 1717 ressemblent par beaucoup de leurs articles aux Lettres patentes des autres compagnies. Mais d'autres articles nous montrent que ce n'est point une compagnie ordinaire, dirigée par de simples commerçants. On voit de suite qu'elle a la faveur du Gouvernement et des protecteurs influents.

Le commerce de la Compagnie d'Occident est favorisé par de nombreux privilèges et exemptions.

La Compagnie d'Occident, à laquelle tout le monde

1. Lettres Patentes. Despeche du Conseil de la Marine, Volume 1717, page 431 et suivantes, Archives du Ministère des Colonies.

peut prendre intérêt « sans pouvoir être réputé avoir dérogé⁽¹⁾ » a pendant vingt-cinq ans le monopole du commerce de la Louisiane, et la traite du castor au Canada jusqu'au dernier décembre 1742⁽²⁾. Ces deux commerces sont interdits aux sujets du roi sous peine de confiscation ; le commerce intérieur seul reste libre dans la colonie⁽³⁾. Et tout navire de la Compagnie a droit de prise sur tout bastiment faisant la contrebande à la Louisiane⁽⁴⁾.

La Compagnie a l'obligation de se servir de bâtiments français montés par des équipages français⁽⁵⁾. En revanche, toutes les marchandises, denrées, matériaux, qui sont destinés « pour le pays de la concession de la Compagnie » ne payent ni les droits de l'État ni ceux des villes⁽⁶⁾ ; la Compagnie est exempte des droits de péage de la Seine et de la Loire⁽⁷⁾.

Les marchandises que la Compagnie reçoit de l'étranger ou y envoie, ne payent aucun droit, à charge d'être entreposées dans les Magasins de la Douane ou de la Compagnie⁽⁸⁾. Quant aux marchandises provenant de la Colonie, elles ne payent que la moitié des droits ou rien pendant dix ans⁽⁹⁾.

La Compagnie a le droit d'arrêter les statuts et règlements qu'elle veut « pour la direction et la conduite de ses affaires et de son commerce » qui seront confirmées par Lettres Patentes⁽¹⁰⁾. Elle peut accorder des permis-

1. Article I.

2. Article I.

3. Articles III, IV.

4. Article XXI.

5. Article XX.

6. Article XXV.

7. Article XXVI.

8. Articles XXVII, XXVIII.

9. Article XXVIII.

10. Article LV.

sions de commerce à des navires français⁽¹⁾. Enfin, pour l'encourager à construire des navires dans la colonie, on lui promet une prime de six livres par tonneau pour tout navire de 200 à 250 tonneaux, et une prime de neuf livres pour tout navire de plus de 250 tonneaux, construit dans la colonie⁽²⁾.

La Compagnie d'Occident est une Compagnie Souveraine. On lui concède, en effet, « par ces présentes à perpétuité toutes les terres, côtes, ports, hâvres, et isles qui composent notre colonie de la Louisiane... pour en jouir en toute propriété, seigneurie et justice⁽³⁾ ».

Elle ne doit que « la seule foy et hommage lige⁽³⁾ »

Elle est propriétaire des mines⁽⁴⁾; elle peut « vendre et aliéner les terres de sa concession » comme elle voudra, « mesme en franc-aleu », sans déposséder naturellement les colons déjà établis.

On lui fait don « des forts, magasins, maisons, canons, armes⁽⁵⁾, bateaux et autres effets » que le roi possède à la Louisiane⁽⁶⁾ et on lui cède aussi les vaisseaux et marchandises, etc... remises au roi par Crozat⁽⁷⁾.

En échange, la Compagnie s'oblige à envoyer six mille blancs et trois mille noirs dans la colonie pendant la durée de son privilège⁽⁸⁾ et à payer les frais du culte⁽⁹⁾.

A l'expiration de son privilège, s'il n'est pas renouvelé, toutes les « terres, isles qu'elle aura habitées ou fait ha-

1. Article xxx.
2. Article xxix.
3. Article v.
4. Article vii.
5. Article viii.

6. Article l.
7. Article li.
8. Article lii.
9. Article liii.

personnes possible aux intérêts de la Compagnie, on établit des actions de cinq cents livres. « Lorsqu'il aura été délivré des actions pour faire un fonds suffisant nous ferons fermer les livres de la Compagnie ⁽¹⁾. Ces actions peuvent être achetées par des étrangers » sans être sujettes au droit d'aubaine ⁽²⁾ ; on peut les commercer comme des marchandises ⁽³⁾. Ce qui devait faire le succès de ces actions, c'est qu'on pouvait les acheter avec des billets d'État absolument méprisés alors ⁽⁴⁾. L'on convertirait chaque million de billets d'État ainsi reçu en rentes au denier vingt-cinq, c'est-à-dire rapportant quarante mille livres par an, garanties par « la ferme du Contrôle des actes des Notaires du Petit Sceau et insinuation laïque ⁽⁵⁾ ». Les arrérages des rentes seraient payés au caissier de la Compagnie tous les trois mois ⁽⁶⁾, et à partir de 1718 fourniraient aux actionnaires un revenu fixe de 4 pour 100 ⁽⁷⁾. Quant aux billets d'État ainsi retirés de la circulation ils étaient brûlés ⁽⁸⁾.

Enfin, les actions de la Compagnie sont déclarées insaisissables ⁽⁹⁾ et donnent droit par cinquante actions à une voix aux Assemblées qui chaque année se réunissent en décembre pour dresser le bilan et faire la répartition des bénéfices ⁽¹⁰⁾.

Toutes ces mesures étaient prises pour encourager les acheteurs. On chercha aussi à encourager les futurs colons. « Ils jouissent des même libertez et franchises que s'ils

1. Article xxxii.
2. Article xxxv.
3. Article xxxvi.
4. Article xxxii.
5. Article xxxviii.

6. Article xxxix.
7. Article xl.
8. Article xlv.
9. Article xliv.
10. Articles xxxvii. xlii.

étaient demeurans dans le royaume » ainsi que leurs descendants (même les enfants « des estrangers européens catholiques » qui ne seront obligés « d'obtenir aucune lettre de Naturalité (1) ».

Tous les Français établis à la Louisiane sont exemptés de « tout droit, subside ou imposition, soit sur les personnes, les esclaves ou les marchandises (2) ».

A la tête de la Compagnie d'Occident se trouvent sept directeurs nommés pour la première fois par le Roi, et plus tard choisis tous les trois ans en Assemblée générale (3). Ce sont les directeurs qui arrêtent les comptes de leurs commis et de leurs employés (4).

Ils ont également la nomination des officiers et des juges de la colonie. Cette mesure supprimait à l'avenir tous les conflits regrettables que l'on avait vus se passer autrefois entre les agents du roi et ceux de Crozat. Toutes les forces de la colonie étaient donc concentrées entre les mains des directeurs. Le roi nomma les Directeurs (5); le

1. Article xxiii.

2. Article xxiv.

3. Article xli.

4. Article xlviii.

5. Arrest qui nomme les Directeurs de la Compagnie d'Occident.

« Le roy étant en son conseil, s'étant fait représenter ses Lettres Patentes du mois d'aoust dernier portant établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de Compagnie d'Occident par l'article 41 desquelles Sa Majesté s'est réservée pour cette première fois seulement la nomination des directeurs pour régir et administrer les affaires de ladite Compagnie ainsi et pendant le temps mentionné aux dites lettres patentes, et étant nécessaire de pourvoir à cette nomination. Ouy le rapport et tout considéré :

Sa Majesté étant en son Conseil de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans son oncle régent a nommé et choisy pour Directeurs de la Compagnie d'Occident les Sieurs Law, Artaguette, Duché, Moreau, Piou, Castagnaires, Mouchart.

Auxquels elle donne pouvoir de régir et administrer les affaires de

premier fut naturellement Law. C'était à ce dernier par conséquent que revenaient toute la responsabilité et aussi tous les pouvoirs.

Un certain nombre d'édits et d'arrêts postérieurs aux Lettres patentes achevèrent d'organiser la Compagnie d'Occident.

En décembre 1717, un édit royal fixe à 100 millions le fonds de la Compagnie d'Occident, qui reçoit de ce fait 4 millions de rente « savoir 2 millions sur la ferme du contrôle des actes, 1 million sur la ferme du tabac et 1 million sur celle des postes. En même temps « tout y fut déclaré non saisissable, excepté le cas des banqueroutes ou décès des actionnaires (1) ».

On accorde des facilités aux « personnes qui voudront s'intéresser à la Compagnie d'Occident (arrêt du 23 juin 1718). En effet, le caissier de la Compagnie d'Occident est « autorisé de donner des billets reconnaissant promesse de fournir des actions » aux personnes versant d'abord un cinquième de la somme, à condition que les quatre autres cinquièmes fussent payés en billets d'État avant le 1^{er} novembre 1718 (2).

Le 8 février 1718, on avait dû joindre trois nouveaux directeurs aux sept déjà nommés, à cause de l'importance

la Compagnie, conformément aux dites Lettres du mois d'aoust dernier et pendant le temps y mentionné ».

Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

1. Expéditions pour la Louisiane, Compte des Indes, 1712-1721, Archives du Ministère des Colonies.

2. Despatches du Conseil de la Marine, Volume 1718, page 144, etc..., Archives du ministère des Colonies.

des affaires de la Compagnie⁽¹⁾. La Compagnie (mars, mai 1718) avait soin de se faire remettre les dépôts de castor existant en France, et d'en régler la traite par un arrêt en vingt articles (juillet 1716).

Bientôt elle se rendit adjudicatrice de la ferme des tabacs (2 août 1718) et dut s'adjoindre quatre nouveaux directeurs⁽²⁾.

En janvier 1719, elle achète les concessions de la Compagnie du Sénégal pour un million six cent mille livres; en mai 1719, elle reprend les privilèges de la Compagnie des Indes orientales, et devient la Compagnie des Indes.

Law émit alors cinquante mille actions nouvelles⁽³⁾, et cette émission eut un rapide succès⁽⁴⁾.

Law devenait de plus en plus audacieux : il obtenait (27 août 1719) le bail des fermes. Sa banque était devenue dans l'intervalle banque royale, et il était nommé lui-même contrôleur général. Enfin il procédait à l'union de la Banque et de la Compagnie.

Law disposait donc d'un crédit immense : d'un côté, il

1. RAUDOT, intendant de la Marine, BOYON D'HARDANCOURT, de MONTAUD, Despeches de la Marine, Volume 1718, page 96, Archives du Ministère des Colonies.

2. PARIS-DUVERNOY, LA ROCHESERY, BANE, BERGER, « personnes capables et expérimentées pour la régie et administration de la ferme générale des Tabacs », Expédition pour la Louisiane, Comptes des Indes, 1712-1721, Archives du Ministère des Colonies.

3. Elles représentaient 25 000 000. C'est alors que l'on donna aux actions de la 1^{re} émission le nom d'actions-mères. Les actions émises à la fondation de la Compagnie des Indes prirent le nom de filles.

4. Les actions montèrent rapidement de 500 à plus de 1000 livres. C'est alors que Law fit encore de nouvelles émissions, et que par suite de l'agiotage effréné de la rue Quincampoix les actions atteignirent ces valeurs fabuleuses que devaient suivre la baisse et la ruine.

tenait les finances du royaume ; de l'autre, il dirigeait presque tout le commerce de la France. Mais il tourna toutes ses espérances, tous ses efforts, toutes ses ressources vers la Louisiane.

Il fallait avant tout trouver des colons pour l'exploiter, et l'on devait vaincre la répugnance que tout Européen avait alors à s'expatrier au delà des mers. On présenta le pays sous un aspect d'autant plus enchanteur que la Louisiane, lieu d'exil jusqu'alors pour les faux sauniers et les déserteurs, n'inspirait pas grande confiance à la masse de la population ⁽¹⁾.

C'est alors que l'on fit répandre parmi le public des estampes sur la Louisiane. On y voyait la découverte d'une roche d'émeraude, des femmes natchez travaillant la soie, des montagnes de cuivre, de plomb, des fontaines de vif-argent. Ou bien c'étaient des Indiens qui accouraient au-devant de leurs nouveaux maîtres avec des témoignages de respect et d'admiration.

En 1719, le *Mercur*e donnait le plan de la Nouvelle-Orléans. Mais il oubliait de dire que ce plan n'existait que dans l'esprit des ingénieurs et des directeurs de la Compagnie ⁽²⁾.

Des particuliers, de leur côté, manifestèrent leurs espérances enthousiastes. C'est ainsi que le Suisse Purry de Neuchâtel voit « les arts et les manufactures fleurir par cet établissement : on ne penserait plus, dit-il, à faire le métier

1. Ne disait-on pas dans les spectacles d'un homme qui mérite la mort qu'il fallait le condamner « d'être envoyé au Missipy » ? PURRY DE NEUCHÂTEL, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. CHARLEVOIX, Histoire de la Nouvelle-France, tome VI.

de la guerre.... Ce serait comme un grand fleuve qui répandrait comme une abondance de richesses dans toutes les provinces du royaume (1). »

Toutes ces fables trouvaient d'autant plus de crédules auditeurs que la plupart des Français savaient tout juste que le Mississipi et la Louisiane étaient en Amérique ; et certains d'entre eux n'étaient pas éloignés de croire que c'étaient des îles.

La Compagnie ne se borna point à cette propagande en faveur de la Louisiane. Elle s'occupa sérieusement de trouver et d'engager des colons. Elle chercha d'abord à faciliter leur transport. C'est ainsi qu'elle obtint de ne point porter d'engagés et de fusils à la Louisiane, suivant les règlements (10 janvier 1718) ; car les directeurs « font embarquer dans chacun des vaisseaux destinés à la colonie... un grand nombre d'habitants (2) ».

Les engagements de colons libres avaient été assez nombreux au début, mais étaient devenus de plus en plus rares. Sans doute en 1719 et en 1720, la France presque tout entière avait pris part au système. Mais on cherchait moins à s'enrichir en allant coloniser ce merveilleux Eldorado, qu'en poussant à la hausse dans la fameuse rue Quincampoix. En un mot, si toute la France s'occupait du système et de l'Amérique, elle se livrait plus à l'agiotage qu'à la colonisation.

1. PERRY DE NEUFCHATEL, Mémoire, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. Arrest qui exempte la Compagnie d'Occident de porter des engagés et des fusils à la Louisiane, Despêche de la Marine, Volume 1718, page 606, Archives du Ministère des Colonies.

Aussi, le pouvoir de la métropole se mit en mesure de trouver des colons pour la Compagnie d'Occident : il alla les chercher dans les prisons ou dans les rues. Il prit deux éléments absolument distincts et d'une valeur très inégale. D'une part les faux sauniers (hommes ou femmes) ⁽¹⁾, qui font la contrebande du sel, sont très supérieurs, comme moralité et comme utilité, aux vagabonds et aux filles. Quoi qu'il en soit, depuis les derniers mois de 1719 jusqu'au mois de mai 1720 une activité considérable règne dans les ports. Les volumes 1719 et 1720 des dépêches du Conseil de la marine abondent en ordres donnés aux commandants des ports pour surveiller l'embarquement de ces nouveaux colons. Non seulement on vide les prisons, mais l'on arrête les futurs colons dans les rues, et les agents chargés de cette opération le font généralement avec beaucoup de rudesse et fort peu de circonspection.

On s'était déjà plaint dans la colonie du trop grand nombre de personnes inutiles parmi les colons volontaires. On se plaignit encore plus de cet élément de désordre, nuisible à la colonie et propre à éloigner les véritables colons. Et la Compagnie d'Occident obtient du roi un arrêt (19 mai 1722) qui déclare « qu'il ne sera plus envoyé de vagabonds, gens sans aveu, fraudeurs et criminels à la Louisiane ⁽²⁾ ». Mais cet arrêt n'est pas observé

1. 24 septembre 1719, les vaisseaux l'*Achille*, le *Mercur*, le *Content* doivent transporter cent fraudeurs. On donne l'ordre de les traiter « avec douceur et humanité », Dépêche du Conseil de la Marine, page 128, Volume 1719, Archives du Ministère des Colonies.

2. Dépêche du Conseil de la Marine, Volume 1720, page 68. Archives du Ministère des Colonies. Les vagabonds transportés à la

pendant longtemps. Law était près de sa chute, et il semble que ses ennemis ⁽¹⁾ voulaient exaspérer l'opinion contre lui, en continuant les enlèvements et les arrestations pour lui donner des colons dont il ne voulait plus.

Mais Law avait cherché des colons plus honnêtes et plus sérieux. En même temps qu'il donnait un grand développement à la traite des nègres, il s'adressait aux nations voisines de la France, particulièrement à la Suisse et à l'Allemagne. Law fit venir un grand nombre de familles allemandes dans son duché de l'Arkansas, et la Compagnie engagea plusieurs compagnies d'ouvriers suisses pour la Louisiane.

Au point de vue commercial, la Compagnie avait fait aussi de grands progrès. Sa flotte en particulier s'était rapidement augmentée et elle comptait à la fin de l'année 1720 près de trois cents bâtiments, et elle avait en France un port que la Compagnie venait de faire construire : Lorient.

On ne peut donc point nier la réalité des efforts de la Compagnie. Sans doute on a montré un peu trop de hâte, de précipitation, d'irréflexion ; sans doute on se préoccupe

Louisiane n'étaient en effet d'aucune utilité. On changea également la manière de recruter l'élément féminin de la colonie, devant les réclamations des colons eux-mêmes (1719). Comme d'un côté on ne voulait point de métis, car, disait-on, ils sont « paresseux » naturellement, l'on se décida à envoyer de France des femmes d'une moralité meilleure que celle des deux premiers « envois ». Voir Dumont, Le Page de Pratz, Pénicaut.

1. Law avait surtout comme ennemis les partisans de l'alliance anglaise. C'est pourquoi Dubois, après avoir été son principal allié dans la lutte contre le parlement, fut un des principaux auteurs de sa ruine, par complaisance pour les Anglais.

moins du choix que du nombre des colons, et l'on cède au désir d'éblouir l'acheteur du papier de la Compagnie par une mise en scène soignée. On semble oublier qu'il faut laisser à la colonie le temps de croître normalement.

Malgré tout, pendant son rapide séjour à la tête de la Compagnie d'Occident, Law a su envoyer à la Louisiane des éléments sérieux et des hommes d'action, et l'on peut dire que, presque jusqu'au dernier jour, il a tout fait en France pour assurer le succès de la colonisation.

Nous allons voir maintenant les résultats, et étudier le développement de la colonie elle-même de 1717 à 1721.

LA COLONISATION DE LA LOUISIANE

(OCTOBRE 1717-JANVIER 1721)

La Louisiane, en devenant la concession de la Compagnie d'Occident, subit une profonde transformation dans son organisation administrative.

Jusqu'en septembre 1717, les officiers de l'armée et de la marine, les juges ne dépendaient que du roi. Le Gouverneur commandant des troupes, et le commissaire ordonnateur, qui s'occupait de l'administration des fonds, des vivres, des magasins, etc..., ne pouvaient être déplacés que sur l'ordre du roi; et nous avons vu les longues querelles de l'administration de Lamothe-Cadillac et de Duclos, et les difficultés que Crozat avait eues pour les faire changer.

Les Directeurs de la Compagnie d'Occident au contraire les peuvent nommer ou révoquer à leur gré⁽¹⁾. Ils n'auront donc pas à craindre l'opposition du commandant général, faisant fonction de Gouverneur ou celle de commissaire ordonnateur.

Le commandant général doit suivre l'avis des députés

1. Il suffit, pour que cet ordre soit valable, qu'il porte la signature de trois des directeurs seulement.

de la Compagnie d'Occident résidant à la Louisiane. Il ne peut faire « ni de nouveaux établissements, ni changer ceux qui ont déjà fait entreprendre des guerres contre les Sauvages, etc. (1). »

Le Gouverneur général Lépinaz, nommé en 1716, devint sur sa demande gouverneur de l'île de Grenade. Bienville prit alors le titre de commandant général, et la compagnie maintint Hubert, le commissaire ordonnateur, dans ses fonctions. Ils devinrent en même temps directeurs pour la Compagnie à La Louisiane, mais durent partager ce titre avec plusieurs autres. Et cette organisation amena de nouveaux conflits dans la colonie.

Le commandant général n'avait sous ses ordres que les officiers placés à la tête des huit compagnies de la Colonie. Quant aux Directeurs, ils n'avaient comme subordonnés qu'un petit nombre de commis et d'employés dans les postes où la Compagnie avait ses comptoirs et ses magasins.

Cette organisation assez rudimentaire se maintiendra jusque vers le milieu de l'année 1720, et l'on attendra pour donner à la colonie une administration plus complète, qu'elle soit déjà développée grâce à des efforts constants, et aux progrès accomplis pendant les années 1718, 1719 et 1720.

En octobre 1717 la colonie comptait à peine six cents blancs et une centaine de noirs (2), établis à l'île Dauphine,

1. Dépêche du Conseil de la Marine. Volume 1717-20, septembre 1717, page 453, Archives du Ministère des Colonies.

2. « Il y avait pour lors dans la colonie 700 personnes », chevalier DE BEURAIN, géographe ordinaire du roy. MARGRY, tome V, page 548.

au Biloxi et à Mobile, principalement, c'est-à-dire sur la côte du golfe du Mexique. Il n'y avait que deux postes à l'intérieur des terres : le poste des Natchez avec le Fort Rosalie, et le poste des Natchitoches que Lamothe-Cadillac, malgré son hostilité à tout établissement à l'intérieur, avait fait occuper pour empêcher les Espagnols de « nous réduire à l'isle Dauphine » (1). La négligence que les colons avaient montrée jusqu'alors pour la culture des terres avait aussi empêché que l'on formât « des habitations sur le bord du Mississipi (2) ».

Dès le 27 septembre 1717, un acte significatif montra clairement quelles étaient les intentions de la Compagnie d'Occident, c'est-à-dire de Law. Le Pays des Illinois fut réuni à la Louisiane (3).

Dans la colonie même on comprenait aussi l'importance de l'occupation de cet immense réseau fluvial. Voici ce qu'écrivit Hubert (octobre 1717) au conseil de marine : « La veue qu'on a eue en établissant une colonie à la Louisiane a sans doute été de se rendre maître et d'occuper le

1. LAMOTHE-CADILLAC, MARGRY, tome VI, page 199.

2. BEURAIN, géographe ordinaire du roi, MARGRY, tome VI, page 548.

3. Arrest pour réunir et incorporer au gouvernement de la Louisiane le pays des sauvages Illinois :

« Le Roy, étant en son conseil, s'étant fait représenter les Lettres Patentes en forme d'Édit du mois d'aoust dernier portant établissement d'une Compagnie de Commerce sous le nom de Compagnie d'Occident... et estimant qu'il convient pour le bien de son service et pour l'avantage et utilité de la Compagnie d'Occident, d'augmenter le gouvernement de la province de la Louisiane et d'y joindre le pays des sauvages Illinois, ouy le rapport et tout considéré,

« Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de M. le Duc d'Orléans son oncle le Régent a uni et incorporé le pays des sauvages Illinois au gouvernement de la province de la Louisiane, veut et

fleuve Mississipy... où se dégorgent presque toutes les rivières de cette partie de l'Amérique.... On a cependant fait le contraire et abandonné ce grand fleuve pour se venir poster sur la Rivière Mobile (¹). » Hubert indique quelle doit être la conduite à suivre ; et c'est celle-là même que Law a suivie.

Hubert recommande la culture des terres, de l'indigo, du riz et du tabac, ainsi que l'élevage des vers à soie. « Ce sont des trésors encore inutiles, ajoute-t-il, rien ne serait plus aisé que d'en profiter à l'exemple des Anglais qui portent à la fois cinq à six cents familles sur les terres où ils veulent établir une colonie (²). » Il veut que l'on envoie à la Louisiane des familles de laboureurs et d'artisans. Il voudrait des établissements dans l'intérieur du pays, particulièrement sur la Rivière des Yazoux, aux Natchitoches, sur l'Ouabache et aux Illinois.

Tout du reste semblait pousser les Français à s'éloigner de la côte. En effet « sur la fin du mois d'aoust l'entrée du port de l'isle Dauphine fut touchée par un amas prodigieux de sable qu'une tempête y rassembla ; ce qui fut

entend que ladite Compagnie d'Occident jouisse des terres comprises sous le nom dudit pays de la mesme manière qu'elle doit jouir de celles à elle accordées par les patentes.... »

Fait et arrêté au Conseil de la Marine, le 27 septembre 1717.

A. DE BOURBON.

Le maréchal DESTRIÈRES.

Archives du Ministère des Colonies, Correspondance générale, Registre 5, 1717-1719.

1. Mémoire de Hubert, octobre 1717, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. *Idem.*

cause qu'aucun vaisseau n'y a jamais pu entrer » (1). Aussi la plus grande partie des habitants de l'isle allèrent s'établir au Biloxi, en face de la rade de l'île aux Vaisseaux.

La Compagnie d'Occident se décida à fonder une ville dans un endroit commode à la fois « pour la communication avec la Mobile, soit par mer, soit par le lac Pontchartrain et autant que possible près des meilleures terres à cultiver (2). »

Cette ville, à laquelle on devait donner le nom de Nouvelle-Orléans en l'honneur du Régent, n'avait point encore d'emplacement fixé d'avance. Les uns voulaient l'établir aux Natchez, on voulait surtout l'établir entre le ruisseau Manchac, le lac Pontchartrain et le Mississipi « très à portée de l'entrée de la Rivière Rouge, et de la communication avec les habitations qui se forment aux Yazoux (3). » On l'établit en définitive, sur les conseils de Bienville, à trente lieues de l'embouchure du fleuve, à l'endroit où il fait un coude. L'ingénieur de la Tour fut chargé de la direction des travaux. « En avril 1710 il n'y avait que quatre maisons de basties (4). » Mais on devait bâtir la ville d'une manière méthodique et régulière. Elle devait avoir la forme d'un rectangle. Les rues tirées au cordeau partageaient la ville en soixante-cinq flots,

1. PÉNICAUT, MARGRY, tome V, page 548.

2. 14 avril 1718, Instruction au sieur Perrier, ingénieur en chef, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

3. Instruction à l'ingénieur en chef M. Perrier, 1718, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

4. BIENVILLE (Correspondance officielle), avril 1719, volume V, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

de soixantes toises, divisés chacun en douze habitations; on devait élever une église paroissiale, une intendance, un hôtel du Gouvernement, deux casernes, une prison et un magasin général; enfin une place d'armes plantée d'arbres. En attendant on se contenta de cabanes en bois ou en briques. Quatre-vingts charpentiers ou faux-saulniers formèrent la première population. Les commencements furent très pénibles. Les inondations et les fièvres forcèrent en octobre 1719 une partie de la population à émigrer aux Natchez, et il fallut d'autre part beaucoup d'énergie aux ingénieurs pour empêcher les colons de s'établir sans souci de l'alignement et de la régularité⁽¹⁾.

Pendant que l'on commençait à travailler à la fondation de la Nouvelle-Orléans, l'île Dauphine voyait l'arrivée des huit cents premiers colons (25 août 1718) montés sur les trois bâtiments *La Victoire*, *La duchesse de Noailles* et *La Marie*.

La difficulté fut de pouvoir transporter les colons sur le continent même, et de là leur permettre de gagner leur lieu de destination : peu de barques, point de voitures. Un séjour forcé dans un îlot de sable, pendant les chaleurs, n'était pas sans décourager beaucoup des nouveaux arrivés; car tous n'avaient pas l'esprit d'initiative que montra le sieur Bénard de la Harpe, et qui lui permit de gagner la Nouvelle-Orléans le 12 novembre 1718 avec ses quarante engagés.

3. En mars 1721, le sieur de Panger, ingénieur, eut de graves disputes avec un nommé Dubuisson, habitant de la Nouvelle-Orléans, à ce sujet. Registre 6, 1720-1722, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

« Son abord à l'isle Dauphine lui causa de l'inquiétude et il fut sur le point de s'en retourner en France... il s'aperçut... que la quantité de passagers arrivés par la mesme escadre... mestoit dans l'impossible de fournir à plusieurs mois de voiture pour le transporter dans sa concession.... Il prit le party de faire construire à ses frais un grand bateau dans lequel... il partit de l'isle Dauphine le sept novembre. Il n'arriva à la Nouvelle-Orléans que le douze ayant beaucoup souffert en route et perdu une pirogue pleine d'effets (1). » On voit par les difficultés qu'un homme comme Bénéard de la Harpe a éprouvées, les ennuis qui devaient assaillir les autres colons.

Voici qu'elles furent les différentes destinations des colons transportés en août 1718 (2) :

On envoyait sur la Rivière Rouge aux Natchitoches :

1° De Laire et Compagnie et gens	100		
Bénéard de la Harpe.	40		
Brossard	11		
			151
2° Aux Yazoux : MM. Scourion de la Houssaye et ses gens, 82.			
3° A la Nouvelle-Orléans :			
Gay et ses gens	9	Report.	40
Pigeon	1	Le Page de Pratz et gens.	10
Rougé et gens	6	Couturier et gens	4
Duhamel et gens	3	Robert et gens	3
Bugnot et gens	9	3 frères Orillant et gens	6
Dufour et gens	6	Maçon	} 5
Marlot de Vernelle et gens.	2	Perruquier	
Le Gras et gens	4	Chirurgien et aides.	} 68
A reporter.	40	Total.	

1. Requête de BÉNARD DE LA HARPE, 1720, Registre 6, 1720-1722, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. Expéditions de la Louisiane, Comptes des Indes, 1712-1721, Archives du Ministère des Colonies.

L'on devait placer ces colons le plus près possible de la ville, et même, si on le pouvait, dans la ville avec des jardins.

Enfin, des soldats et des engagés devaient se rendre aux Illinois. Les troupes (une compagnie), commandées par M. de Boisbriant, comptent huit officiers, soixante sergents et soldats. Elles emmenèrent avec elles le sieur Le Loyre des Ursins et trois autres commis pour le comptoir; le sieur Méan, ingénieur; un chirurgien; six engagés ou faux saulniers; des engagés pour le sieur Mélique, lieutenant réformé de la Compagnie et quinze fondeurs pour les mines.

Pour ses premiers colons, Bienville aurait désiré plus de gens de métier : charpentiers, maçons ou laboureurs, « attendu, dit-il, que tous les gens employés à la main d'œuvre dans le pays, se font payer des quinze livres par jour. Ce qui retarde les améliorations et cause d'immenses pertes à la colonie (1).

Comme ouvriers, en effet, la colonie ne possédait que ceux qui s'étaient engagés comme ouvriers-soldats; dans les troupes, on cherchait à les attirer en leur faisant promesse qu'après trois années ils recevraient leur congé et qu'il leur serait « donné pour récompense des terres en propriété avec une année de solde, pour leur donner moyen de s'établir » (2). Mais ces ouvriers-soldats étaient peu nombreux.

1. BIENVILLE (Correspondance officielle, septembre 1718, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. Expéditions pour la Louisiane, 1712-1721, page 115, Archives du Ministère des Colonies.

La Compagnie d'Occident fit établir de nouveaux postes dans la colonie (1718). M. de la Boulaye alla fonder un fort sur la Rivière des Yazoux, et les Français occupèrent même un moment la baie Saint-Joseph à cinquante lieues à l'est de l'île Dauphine. Mais « c'est un pays de sable... on n'y trouve point de terres, il n'y a point de ruisseaux (juin 1718)... Elle est trop éloignée, peu sûre pour les vaisseaux, malsain ; beaucoup de soldats en sont revenus dangereusement malades (25 septembre 1718) (1) ». Bref, Bienville donna l'ordre de l'abandonner.

La fin de l'année 1718 et le commencement de l'année 1719 virent les débuts des premières concessions dont les principales furent celles de Bénard de la Harpe et de Paris-Duverney.

Cette dernière fut établie aux Bayagoulas où « autrefois il y avait un village de Sauvages de ce nom (2) ». Il y a à sa tête M. Dubuisson « qui avait amené avec lui son frère et ses deux sœurs avec vingt-cinq personnes et quantité d'effets (3) ». M. Dubuisson est « un très honneste homme, fort entendu et suivant les apparences, il pourra réussir dans cet établissement (4) ».

« Outre la culture des terres », on a établi « une manufacture de vers à soie ; c'est pourquoi ils y firent

1. BIENVILLE (Correspondance officielle), Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. BÉNARD DE LA HARPE, 1720, Registre 6, 1720-1722, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

3. PÉNICAUT (XX), MARGRY, tome V, page 552.

4. BÉNARD DE LA HARPE, 1720, Registre 6, 1720-1722, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

planter quantité de jeunes plants de meuriers (1) ».

Bénard de la Harpe alla établir sa concession sur la Rivière Rouge : ce fut au prix de peines inouïes qu'il y parvint, à cause de la rapidité de la rivière et des différents bayous que forme la rivière. Il s'arrêta aux Natchitoches, ainsi que M. Brossard, marchand de Lyon. « L'isle où est le fort français aux Natchitoches... est à 72 lieues dans la Rivière Rouge. A l'est elle est bornée par une isle... où sont la plupart des habitations françaises, à l'ouest par la grande terre qui va au Mexique... au sud par l'isle où sont établis les Sauvages... au nord par des terres basses et des lacs, qui se continuent environ trente lieues (2) ».

Bénard de la Harpe ne resta pas longtemps aux Natchitoches, il eut hâte « d'aller établir le poste des Cadodquioux et de s'informer de la source de la Rivière Rouge et des nations voisines du Nouveau Mexique (3). Il remonta environ quatre-vingts lieues sur la Rivière Rouge, souvent arrêté par des embarras de bois ; il atteignit enfin le pays des Nassonis ou Nassonites Cadodquioux. Bénard de la Harpe prit possession des pays au nom du roi (avril 1719). « Le 22, les quatre nations me chantèrent le calumet, c'est une marque d'alliance parmi ces peuples.... Cette feste dura vingt-quatre heures pendant lequel temps leur musique ne discontinua pas d'un moment.... Je donnai à ces nations pour deux mille livres de marchandises, connais-

1. PÉNICAUT (XX), MARGRY, tome V, page 552.

2. Mémoire sur les Natchitoches, 1719, Registre 5, 1717-1719, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

3. BÉNARD DE LA HARPE (Récit de son voyage), MARGRY, tome VI, page 241.

sant la nécessité de les attirer dans les intérêts de la Compagnie (1) ». Bénard de la Harpe s'y établit. « Mon désir était de m'établir au désert du chef des Nassonites. Je lui proposay à ce calumet de me céder son terrain avec sa cabane (2). » Le marché fut conclu; aussitôt les sauvages apportèrent au voyageur beaucoup de bois de cypre et celui-ci « jeta les fondements d'une maison de cent dix pieds de longueur sur vingt de large, laquelle n'a été finie que dans le mois de juillet (3) ».

Bénard de la Harpe paraît fort content de son établissement. « A un demi-quart de lieue de la rivière, le pays est beau, la terre est noire et les prairies des plus belles et des plus fertiles (3). » On y cultive, nous dit-il, le maïs, les fèves et autres légumes; « l'on y sème du petit bled en mars, la récolte s'en fait en juin, l'autre bled se sème en avril et se récolte en juillet (3). »

Bénard de la Harpe a récolté des choux et des légumes, et même du coton. « La graine s'en sème au commencement d'avril; elle apporte des arbrisseaux de trois à quatre pieds de hauteur, dont les branches sont chargées d'une infinité de boutons de coton, qui se recueillent à la fin de septembre, après quoy ces arbres meurent (3). » Le tabac y vient bien.

Les espèces d'arbres y sont variées; on y rencontre des cyprès rouges et blancs, des cèdres, des saules, des chênes, des « pagamiers (4), des meuriers, des plaque-

1. BÉNARD DE LA HARPE, MARGRY, tome VI, pages 265-266.

2. *Idem*, pages 266-267.

3. *Idem*, pages 264-265.

4. Sorte de noyers.

Bénard de la Harpe a remarqué que ces Touacaras « élèvent de très-beaux chevaux... ne pouvant s'en passer ni pour la guerre, ni pour la chasse (1) » ; en effet, seuls les Sauvages de l'ouest du Mississipi ont des chevaux. De plus les Touacaras abandonnent leurs « huttes de paille et de roseau » du mois d'octobre au mois de mars pour aller à la chasse.

Bénard de la Harpe se trompe lorsqu'il prétend être allé sur l'Arkansas au 37^o,20'. Il faudrait pour cela qu'il eût traversé la Rivière Canadienne et plusieurs autres rivières pour arriver en ce point : or, il ne marque avoir traversé aucune rivière importante. Il dit que les Touacaras sont tout près de la source de la Rivière des Ouachitas, à 110 lieues de route des Nassonites (2) (et il a dû faire de nombreux détours). De plus, à peu de distance de ces villages, il y a jonction de la rivière qu'il appelle la branche sud de l'Arkansas, avec la branche nord, et ce confluent, dit-il, ne doit se trouver en ligne directe qu'à soixante lieues du Mississipi.

La Rivière Canadienne seule peut satisfaire à peu près à ces exigences. Sa rive droite, longée par des coteaux couverts d'une maigre végétation, correspond à peu près à la description donnée par Bénard de la Harpe. Il est vrai qu'elle se trouve seulement un peu au-dessus du 35° degré avant de se jeter dans l'Arkansas. Mais il est très probable que Bénard de la Harpe s'est trompé dans ses appréciations : il a déjà commis un certain nombre

1. BÉNARD DE LA HARPE, MARGRY, tome VI, page 294.

2. MARGRY, tome VI, page 299.

d'erreurs comme de placer le pays des Natchitoches un degré et demi trop haut.

Pendant ce voyage de Bénard de la Harpe, du Tisé, un autre voyageur, explorait plus au nord. Parti du pays des Illinois Kaskaquias sur le Mississipi, il traversa la Rivière Maraméc, affluent de droite du Mississipi, et arriva au pays des Osages, où l'on voit, dit-il, « de fort belles prairies, boisées par de petits bosquets, et de fort belles terres (1) » ; il a vu la Rivière des Osages, passé plusieurs de ses affluents. Il planta le drapeau blanc dans le pays des Panis (2), descendit vers le sud, et toucha une rivière qu'il appelle l'Alkansas, et qu'il croit être « la branche nord de l'Arkansas ». Tous ces voyages, et en particulier la prise de possession par Bénard de la Harpe du pays des Nassonites, excitèrent la mauvaise humeur des Espagnols, établis tout près de nous aux Assinaïs et aux Adayes.

« Je ne puis m'empêcher de vous dire que votre arrivée aux Nassonites me surprend fort. Il faut que M. votre Gouverneur ignore que le poste que vous occupez est de mon gouvernement, et que toutes les terres situées à l'ouest des Nassonites sont de la dépendance du Nouveau Mexique (3). » Voilà ce qu'écrivait (28 mai 1719) Don Martin de Alarconne, gouverneur de la province du Texas, à Bénard de la Harpe, lorsqu'il apprit l'arrivée du voyageur français aux Nassonites.

1. BÉNARD DE LA HARPE, MARGRY, tome VI, page 311.

2. DU TISÉ, 27 septembre 1719, MARGRY, tome VI, pages 312, 313.

3. DON MARTIN DE ALARCONNE (Lettre), MARGRY, tome VI, page 274.

Celui-ci répondit en revendiquant pour la France la possession de tout le Texas.

« M. de Bienville, répondit-il, est certain que le poste des Nassonites n'est point dans la dépendance de Sa Majesté Catholique. Il sait même que la province de Las Texas... fait partie de la Louisiane. M. de la Salle en prit possession dans l'année 1684 ». Quant aux pays des Nassonites, il fait naturellement partie de la Louisiane. « Toutes les rivières qui affluent dans le Mississipy appartiennent au roi mon maître, et par conséquent toutes les terres qu'elles renferment entre elles (1). »

Bénard de la Harpe était donc loin de pouvoir, comme il l'avait espéré, entrer en relations commerciales avec les Espagnols. Il s'en était ouvert avec le Révérend Père Marsillo, supérieur de la Mission du Texas (26 avril 1719). Mais le bon père, malgré tout son désir, n'ose s'engager, à cause de l'hostilité dont fait preuve le Gouverneur du Texas à l'égard des Français.

Quelques autres incidents soulignèrent le mauvais vouloir des habitants du Mexique. « Un Espagnol qui avait apporté du tabac et des piastres... a emporté des marchandises qu'on lui a confisquées à Campesche, ce qui l'a empêché de revenir pour commercer (2). »

Bientôt du reste la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, provoquée par les intrigues de Philippe V, pour se substituer au Régent, et par les projets ambitieux d'Alberoni (août 1718). De concert avec l'Angleterre, la France déclara la guerre à l'Espagne (9 janvier 1719) et

1. BÉNARD DE LA HARPE, 9 juin 1719, MARGRY, tome VI, pages 275-76.

2. R. P. MARSILLO. MARGRY, tome VI, page 274.

un an plus tard, Philippe V dut signer le traité de la Quadruple Alliance et renvoyer Albéroni.

Ces événements eurent leur contre-coup dans le golfe du Mexique. M. de Bienville, ayant appris dans les premiers mois de l'année 1719 la déclaration de guerre, voulut profiter de l'ignorance où en étaient les Espagnols de Pensacola pour s'emparer de ce poste sans difficulté. Il partit avec une petite troupe, prit le fortin de l'île Santa Rose, qui protégeait la passe, par surprise; habillant ses soldats de l'uniforme espagnol, il put prendre le bâtiment qui venait faire la relève, et gagna de cette manière Pensacola où les Espagnols furent faits prisonniers sans pouvoir se défendre. Le Gouverneur fut pris dans son lit.

M. de Bienville ne laissa que soixante hommes et M. de Chateaugé son frère, à Pensacola. Il avait renvoyé les prisonniers à la Havane; mais là les Espagnols retinrent le bâtiment français et envoyèrent une escadre reprendre Pensacola. Celle-ci bombardra une journée le fort, puis lui accorda deux jours de trêve, suivis d'un nouveau jour de bombardement. A la nuit, les deux tiers de la garnison, composée surtout de déserteurs, passèrent à l'ennemi, et M. de Chateaugé dut se rendre.

Deux navires espagnols allèrent attaquer l'île Dauphine. Mais on n'abandonnait point en France la colonie. Trois bâtiments de guerre commandés par M. de Champmeslin avec deux navires de la Compagnie étaient partis pour la Louisiane. Leur arrivée débloqua l'île Dauphine. Les Français essayèrent à leur tour de reprendre Pensacola (7 septembre 1719). Le commandant espagnol, saisi d'une terreur panique à la vue de trois cents Sauvages, que M. de

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE

très préjudiciables à la colonie. Aussi « l'on n'y reconnoit encore aucun établissement solide, nul fort, ny magasins sur quoi l'on puisse compter (1) ». Il règne beaucoup de désordre et de confusion. « Il a esté abandonné dans les sables de l'isle Dauphine pour plus de cinquante mille livres de marchandises (2). »

Les colons sont donc victimes par contre-coup de cet état de choses. Ils sont de plus victimes des idées commerciales de la Compagnie. Celle-ci leur vend le plus cher possible les vivres, et veut leur acheter le moins cher leurs produits. Et les colons sont forcés de céder et d'accepter toutes les exigences de la Compagnie, car elle n'a point de concurrence à craindre de la part d'autres marchands. Cette tyrannie pesait lourdement sur les colons, et d'autant plus que le manque de monnaie dans la Louisiane amenait l'agiotage. On négociait les billets de la Compagnie à 60 et même 80 pour 100 de perte, disait Bienville (1719). Un certain nombre d'habitants achetaient à la Compagnie avec leurs billets pour leur valeur des marchandises qu'ils revendaient, mais en n'acceptant les billets qu'à une valeur bien inférieure à la valeur nominale, et réalisaient ainsi de très gros gains. Bienville s'en plaint fortement et demande que l'on réprime « cette usure ».

La colonie était donc loin d'être dans une situation très belle et très prospère. Mais il serait injuste de méconnaître

1. BÉNARD DE LA HARPE, 1720, État de la Colonie de la Louisiane, Registre 6, Correspondance générale de la Louisiane, Archives du Ministère des Colonies.

2. *Idem.*

les très réels progrès qu'elle avait faits de 1717 à 1721.

En octobre 1717, elle avait à peine un millier d'habitants; en janvier 1721 elle comptait plus de 4000 personnes, et elle s'était augmentée de nombreux établissements qui seraient certainement devenus très florissants si Law avait pu conserver pendant plusieurs années la direction des affaires.

Mais sa chute, et la ruine formidable qui la suivit, compromirent fort l'avenir de la Louisiane. La Louisiane ne rappelait plus que d'amers souvenirs qui allaient détourner l'esprit public en France des colonies. La Louisiane ne se développera qu'avec beaucoup de lenteur, et si l'on trouve encore dans son histoire, comme dans celle de toutes les colonies françaises, le nom de hardis explorateurs, elle n'est point devenue ce qu'elle aurait été si Law n'avait point succombé (victime à la fois de protecteurs intéressés et de la jalousie de l'Angleterre), c'est-à-dire une colonie très riche et très florissante dès la première moitié du XVIII^e siècle.

On a en général jugé très sévèrement l'œuvre de Law colonisateur. Beaucoup ont voulu voir en lui un spéculateur éhonté, qui, pour attirer l'argent des naïfs, ne craignait point d'envoyer mourir de faim dans un pays dont il ne se souciait guère, des malheureux recrutés de force. D'autres ont cru à la sincérité de ses projets de colonisation, mais ont pensé qu'il avait eu la prétention d'improviser une colonie en un an.

Ils se sont trompés également. Law, en effet, en homme intelligent qu'il était, avait fort bien compris l'avenir destiné aux entreprises coloniales; et c'était une colonie

sérieuse qu'il comptait fonder en Louisiane. Sa conduite n'a pas été sans doute exempte de fautes et de maladresses, mais qui pourrait citer une colonie dont les débuts n'ont pas été accompagnés de tâtonnements et d'erreurs, inévitables dans ces sortes de choses ? Lorsqu'on lui reproche sa précipitation, j'ai bien peur que l'on ne veuille condamner en même temps son activité.

Enfin, Law n'a jamais pensé à fonder une colonie en un an, ni même en deux. Mais la vérité, c'est que des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui ont laissé que trois ans. On ne peut donc point lui reprocher de n'avoir pas su mener à bien, dans un si court espace de temps, une entreprise qui, pour réussir, demandait plus de dix ans.

8
u



[Faint, illegible text visible through the paper, likely bleed-through from the reverse side.]

RETURN CIRCULATION DEPARTMENT
TO → 202 Main Library

LOAN PERIOD 1	2	3
HOME USE		
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

Renewals and Recharges may be made 4 days prior to the due date.

Books may be Renewed by calling 642-3405.

DUE AS STAMPED BELOW

APR 11 1992		
MAR 23 1992		
CIRCULATION		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
 BERKELEY, CA 94720

FORM NO. DD6

U.C. BERKELEY LIBRA



C023797110